

N°22-02-010

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 2 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 26 janvier 2022.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MORVILLE C. ; TAVERNE M.H. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; PRUVOST J.P. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; CAUX P. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; OBERT O. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D. (reçoit pouvoir de JM CROQUELOIS).

Absents excusés :

Mesdames BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs DELATTRE J. (donne pouvoir à P. CAUX) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; CROQUELOIS J.M. (donne pouvoir à D. BEE) ; FOURNIER D. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; BACQUET J. ; TELLIER C.

Absents :

Monsieur MONBAILLY V.

Monsieur Gérard COLIN est élu secrétaire.

**OBJET : RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE RURAL COMMUNAL – DEMANDE DE
BOUVELINGHEM POUR LA RENOVATION DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE
LA MISERICORDE ET DE SES ABORDS**

Rapporteur : Didier BEE

Par délibération n° 16-05-38 du 9 mai 2016, le conseil communautaire a décidé d'attribuer une aide communautaire aux communes souhaitant restaurer leur petit patrimoine rural communal. Cette décision fait suite à l'important travail d'inventaire réalisé dans le cadre du PLUI.

Pour rappel, les conditions d'octroi de l'aide sont les suivantes :

- Propriété communale,
- Un avis du Comité d'Histoire du Haut Pays ou du Parc Naturel Régional sera sollicité pour conseil,
- Les projets reçus et enregistrés par ordre chronologique sont ensuite discutés puis validés par le bureau communautaire

- Si le projet de restauration porté par la commune est réalisé en régie ou par des bénévoles ou une association, la participation communautaire serait de 50 % sur le coût des matériaux (hors valorisation du bénévolat), plafonnée à 2.500 €.
- Si le projet de restauration porté par la commune est réalisé par une entreprise, la participation communautaire serait de 30% du coût total, plafonnée à 2.500 €.
- Les aides seraient versées dans la limite d'une enveloppe annuelle de 20 000 euros (10.000 € pour 2016), selon l'ordre d'arrivée des projets de travaux détaillés et complets.

La commune de Bouvelinghem a déposé un dossier pour la restauration de la Chapelle Notre Dame de la Miséricorde et de ses abords. Le coût prévisionnel HT des travaux est de 11 388,24 €. Ils seront réalisés par une entreprise.

Ce projet répond aux critères du 2^{ème} cas de figure et pourrait donc bénéficier d'une aide communautaire de 30 % de la dépense, soit 3 416,48 €, plafonnés à 2 500 €.

Vu l'avis favorable du Comité d'Histoire du Haut Pays et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **FIXE à 2 500,00 €**, l'aide communautaire au bénéfice de la commune de Bouvelinghem pour la restauration de la Chapelle Notre Dame de la Miséricorde et de ses abords.

Le financement se fera sous forme de fonds de concours versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier, et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.
Le Président,

